

Manifester : C'est ton droit, il y a des règles.

Ce que tu peux faire.

Ce qui est interdit.

Comment la police intervient.

Expliqué par des policiers. Sans langue de bois.



Un guide réalisé
par des commissaires
de police

Manifester est une liberté fondamentale.

- ✓ **Elle est protégée** par la Constitution et par la Convention européenne des droits de l'homme.
- ✓ **Pas d'âge minimum** pour manifester.
- ✓ **Le principe n'est pas l'autorisation** mais la déclaration en préfecture.
- ✓ **Manif non déclarée** : y participer n'est pas une infraction, mais il vaut mieux qu'elle soit organisée.
Manif interdite par arrêté : y participer est une infraction, amende de 135 €.
- ✓ **Le travail de la police** : protéger ton droit de manifester, et la sécurité de tout le monde autour.

Bloquer son lycée : quels droits ? Quelles limites ?

● Ça, c'est t'exprimer

Te rassembler devant ton lycée.

Pancartes, slogans, tracts, prises de parole.

Sécher pour manifester : pas illégal, mais c'est une absence non justifiée.

⊘ Ça, ce n'est plus manifester

Empêcher les autres d'entrer : le proviseur peut faire libérer l'accès et sanctionner.

Brûler des poubelles : destruction par incendie, un délit grave.

Lancer des projectiles : des violences, punies plus lourdement contre un policier ou un prof.

Ton droit de manifester ne t'autorise pas à empêcher les autres d'aller en cours.

Le **cagoulé** à côté de toi n'est pas ton allié.

- 1** Il n'est souvent pas de ton lycée. Il vient équipé : cagoule, mortiers, palettes.
- 2** Il frappe, puis il disparaît. Quand la police intervient, c'est toi qui te retrouves au premier rang.
- 3** La loi punit plus lourdement l'adulte qui pousse un mineur à commettre un délit devant un établissement scolaire.

Rester au milieu des violences présente des risques physiques et judiciaires.

La force, c'est le dernier recours. Et avec des règles.

1**Présence**

Les policiers sont visibles. Ils encadrent et protègent le cortège.

2**Dialogue**

Ils parlent, préviennent, demandent de libérer un accès.

3**Sommations**

Si ça dégénère, l'autorité ordonne la dispersion. Trois annonces officielles.

**EXCEPTION**

Des policiers attaqués peuvent riposter tout de suite, sans sommations.

4**Usage de la force**

Seulement si c'est nécessaire, de façon proportionnée, et elle s'arrête quand le trouble cesse.

Si tu entends ça, c'est le moment de **partir.**

1

L'ANNONCE

« Attention ! Attention ! Vous participez à un attroupement. Obéissance à la loi. Vous devez vous disperser et quitter les lieux. »

2

PREMIÈRE SOMMATION

« Première sommation : nous allons faire usage de la force. Quittez immédiatement les lieux. »

3

DERNIÈRE SOMMATION

« Dernière sommation : nous allons faire usage de la force. Quittez immédiatement les lieux. »

Annoncées au haut-parleur par une personne portant une écharpe ou un brassard tricolore. Une fusée rouge peut les remplacer.

Rester après les sommations, c'est un délit : jusqu'à 1 an de prison et 15 000 € d'amende.

Ce qui peut te mener devant un juge.

CE QUE TU FAIS

CE QUE TU RISQUES

Cacher ton visage dans une manif, sans motif légitime

jusqu'à 1 an de prison

Venir avec un objet pouvant servir d'arme : mortier, barre, pierres

jusqu'à 3 ans de prison

Rester après les sommations

jusqu'à 1 an de prison

Lancer un projectile sur un policier, un prof, un proviseur, un membre du personnel éducatif

jusqu'à 10 ans de prison

Mettre le feu à une poubelle, une voiture

jusqu'à 10 ans de prison

Diffuser le nom ou l'adresse d'un policier pour l'exposer à des représailles

jusqu'à 5 ans de prison

Peines maximales de prison encourues par un majeur. Pour un mineur, elles sont en principe réduites de moitié. Mais une condamnation est possible dès 13 ans, et elle laisse une trace.

Manifester : C'est ton droit, il y a des règles



Que se passe-t-il si tu es **interpellé** ?

Dès 13 ans, tu peux être placé en garde à vue. Ce qui est garanti à un mineur :

- ✓ Tes parents sont prévenus.
- ✓ Un avocat est obligatoire. Gratuit si tu n'en as pas.
- ✓ Avant 16 ans, un médecin t'examine.
- ✓ Tu as le droit de te taire.
- ✓ Tes auditions sont filmées.
- ✓ 24 h maximum en principe. Une prolongation n'est possible que dans certains cas.

TON RÉFLEXE

Reste calme, ne résiste pas. Si tu trouves ça injuste, tu le feras valoir auprès des enquêteurs du commissariat, en présence de ton avocat.